

Vie associative, organisation et communication de l'Alliance

RAPPELS

*L'ensemble des documents de gouvernance et les rapports moraux et financiers de l'Alliance sont en ligne sur le site de l'Alliance. Les décisions prises par le CIEI sont compilées dans les documents de gouvernance de l'association et sont envoyées à l'ensemble des membres.

*Les programmes d'action annuels et les budgets annuels sont envoyés, après validation par le CIEI, dans les réseaux linguistiques en début de chaque année.

*Plusieurs **RAPPELS** ponctuent ce document, notamment les décisions prises par les membres et le CIEI entre 2014 (lors des Assises du Cap) et 2021.

DÉCISIONS

Les décisions prises durant le CIEI 2022 sont signalées par la mention **DÉCISIONS** dans ce document.

ÉCRITURE INCLUSIVE

Depuis 2021, l'Alliance s'attache à utiliser l'**ÉCRITURE INCLUSIVE** dans ses documents de communication (internes et externes). Une charte (qui sera évolutive pour s'adapter aux usages) est en cours de réalisation et permettra d'harmoniser les pratiques de l'association en la matière, et dans les trois langues de travail de l'Alliance (français, espagnol et anglais).

Dates clés de l'Alliance

- Rencontre de Gijón (Espagne), 2000 (à l'initiative de 4 éditeurs hispanophones, en réaction à l'irruption de multinationales espagnoles en Amérique latine)
- Rencontre de Paris (France), 2001 (à quelques jours de la Déclaration universelle sur la diversité culturelle de l'UNESCO)
- Création de l'association de loi 1901 « Alliance des éditeurs indépendants, pour une autre mondialisation » (siège social situé à Paris), 2002
- Rencontre de Dakar (Sénégal), 2003 ([Déclaration des éditeurs indépendants et solidaires](#))
- Rencontre de Guadalajara (Mexique), 2005 ([Déclaration des éditeurs indépendants du monde latin](#))
- Assises internationales de l'édition indépendante à Paris (France), 2007 ([Déclaration internationale des éditeurs indépendants pour la protection et la promotion de la biodiversité](#))
- Changement de nom de l'association, qui devient Alliance internationale des éditeurs indépendants, 2008
- Création du Comité international des éditeurs indépendants (CIEI), 2009
- Assises internationales de l'édition indépendante – ateliers préparatoires et rencontre de clôture au Cap (Afrique du Sud), 2012-2014 ([Déclaration internationale des éditeurs et éditrices indépendants, pour faire vivre et renforcer ensemble la biodiversité et 80 recommandations et outils en faveur de la biodiversité](#))
- Création de l'[Observatoire de la biodiversité](#), 2016
- [Cartographie des politiques publiques du livre en Afrique et en Amérique latine](#), 2020
- Assises internationales de l'édition indépendante de Pampelune-Iruñea, 2021 ([Déclaration de Pampelune-Iruñea « Pour une édition indépendante décoloniale, écologique, féministe, libre, sociale et solidaire »](#))
- [Guide des bonnes pratiques](#), 2022

Orientations 2022-2025

RAPPELS 2021

Lors des [Assises internationales de l'édition indépendante de Pampelune-Iruñea](#) (novembre 2021), ont été formulés par les membres :

- 5 orientations principales pour la période 2022-2025
- 1 programme d'actions 2022 qui en découle

Retrouvez ces [informations en ligne sur le site de l'Alliance](#).

Orientation 1

L'Alliance, lieu d'expérimentations et de réflexions à travers l'Observatoire de la bibliodiversité

=> Poursuivre les analyses, réflexions et plaidoyers via les groupes de travail thématiques mis en place lors des Assises de 2014 et mettre en place de nouveaux groupes de travail sur les thèmes et enjeux travaillés pendant les Assises de 2021

=> Outiller et documenter l'édition indépendante internationale

- Revue *Bibliodiversité*
- Glossaire de l'édition indépendante (développé par le réseau hispanophone de l'Alliance)
- Guide (charte) des bonnes pratiques
- Développement d'un logo (déclinaison visuelle) du Guide des bonnes pratiques

Orientation 2

L'Alliance, espace de collaborations et de mutualisations

=> Mutualiser les pratiques et les savoir-faire (sur des bases régionales, nationales, voire internationales selon les besoins exprimés) entre éditrices et éditeurs

- Cycle de formations virtuelles
- Ateliers, échanges de savoir-faire, rencontres des groupes thématiques au fil de l'année (via la plateforme Babelica notamment)

=> Se rencontrer et renforcer les flux d'échanges

Orientation 3

L'Alliance, outil de promotion et de visibilité de l'édition

=> Encourager la visibilité et la promotion de l'édition indépendante

- Journée internationale de la bibliodiversité
- Ambassadrices et ambassadeurs de la bibliodiversité

=> Favoriser la circulation des œuvres et les productions des maisons d'édition indépendantes

- Lancement de la foire du livre virtuelle Babelica
- HotLists

Orientation 4

L'Alliance, laboratoire de pratiques éditoriales alternatives

=> Poursuivre et renforcer les partenariats éditoriaux solidaires (cessions de droits, traductions, coéditions...)

- Mise en place de groupes par affinités de catalogue
- Foires aux projets thématiques
- Accompagnement pour la mise en place de cessions et coéditions

=> Communiquer et sensibiliser

- Plaidoyer auprès des institutions

Orientation 5

L'Alliance, une gouvernance et un fonctionnement évolutifs

=> REpenser

- REpenser l'Alliance en tant qu'outil de plaidoyer pour les maisons d'édition indépendantes
- Développer les groupes thématiques de l'Alliance, en complément des réseaux linguistiques

=> Améliorer/moderniser/développer le fonctionnement de l'Alliance et la communication interne et externe de l'Alliance

=> Ouvrir les réseaux, développer les nouvelles adhésions (notamment avec la création d'un réseau Asie)

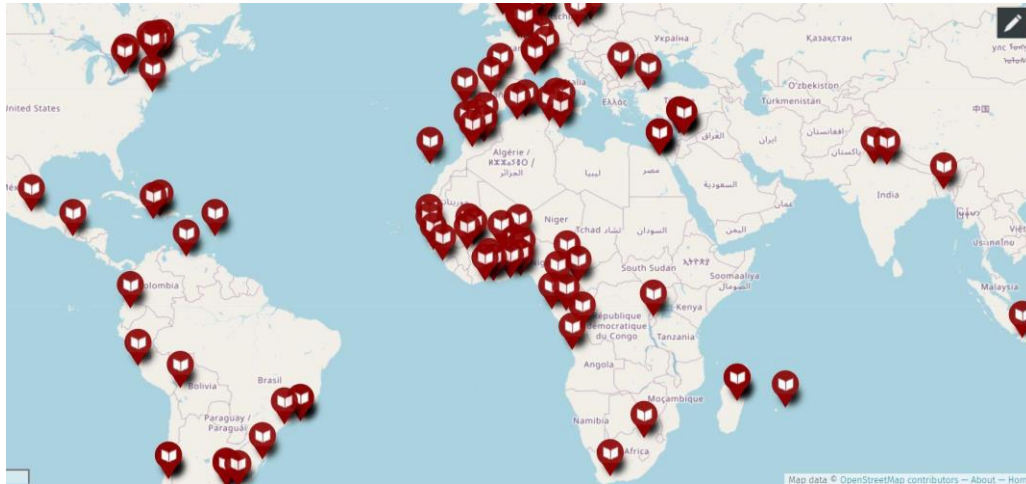
=> S'engager

- Les membres de l'Alliance sont invités à davantage s'investir dans la communication de l'Alliance, en mettant en avant sur leur site Internet, réseaux sociaux, documents de communication le logo de l'Alliance, en relayant les communications de l'Alliance, etc.

**Vie associative,
organisation,
communication**

Vie associative de l'Alliance

Cartographie de l'Alliance



- 109 maisons d'édition (membres directs)
- 13 collectifs, soit 706 maisons d'édition
- 3 membres observateurs
- 57 pays représentés

Total = 818 membres

Membres du réseau arabophone

- 8 maisons d'édition (attention, des membres publient en langue arabe mais aussi en langue française ne sont pas comptés ici mais dans le réseau francophone)
- 4 pays représentés

Membres du réseau anglophone

- 15 maisons d'édition
- 2 collectifs, soit 152 maisons d'édition (Kurt Wolff Foundation, Allemagne => 130 membres et SWIPS, Suisse => 22 membres)
- 12 pays représentés

Membres du réseau francophone

- 55 maisons d'édition
- 1 collectif, soit 55 maisons d'édition (Afrilivres, Afrique francophone subsaharienne)
- 24 pays représentés

Membres du réseau hispanophone

- 15 maisons d'édition
- 8 collectifs nationaux, soit 187 maisons d'édition (Alianza de editoriales mexicanas independientes => 13 membres ; Asociación de Editores en Lengua

Vasca => 18 membres ; Editargi => 9 membres ; Editores de Chile => 129 membres ; Editoriales Independientes del Perú (EIP) => 41 membres ; Editores independientes de Ecuador (EIE) => 15 membres ; Llegir en catala => 8 membres ; Red de editoriales independientes colombianas (REIC) => 14 membres)

- 11 pays représentés

Membres du réseau lusophone

- 7 maisons d'édition
- 1 collectif, soit 100 maisons d'édition (LIBRE, Brésil)
- 4 pays représentés

Membres du réseau persanophone

- 7 maisons d'édition
- 6 pays représentés

Autres réseaux

- 2 maisons d'édition (ces membres sont intégrés au sein du réseau francophone, à leur demande, pour recevoir et envoyer des informations)
- 1 collectif, soit 152 membres (Forum Editoria, Italie)
- 2 pays représentés

Complémentarité entre une approche linguistique et thématique

RAPPELS 2018

Les 6 réseaux linguistiques actuels de l'Alliance sont :

- des espaces de réflexion, de dialogue et de connaissance entre éditeurs et éditrices pouvant partager des réalités et problématiques communes dans une même aire géographique (entre autres monde arabe, pays persanophones, Afrique subsaharienne...);
- des espaces de communication et d'information sur l'Alliance (recevoir et échanger sur les activités de l'Alliance, etc.).

Une des attentes fortes des éditeur-rices étant de développer et favoriser les échanges et les projets entre pays et cultures, les groupes thématiques de l'Alliance sont renforcés :

- Des groupes de travail thématiques, à vocation de plaider, de recherches, d'analyse...
- Des groupes de travail par affinité de catalogues

Représentativité, élargissement, ouverture de l'Alliance

Plus de représentativité des aires géographiques et linguistiques les moins représentées, notamment l'Asie, l'Afrique anglophone, l'Océanie, l'Europe de l'Est... mais aussi plus de représentativité dans certains pays dans un souci d'ouverture et de dynamisme de l'Alliance.

RAPPELS 2018

Le CIEI, à partir de l'avis des éditeur-rices membres, réaffirme les points suivants, essentiels pour l'équilibre et la dynamique de l'Alliance :

- l'Alliance est un espace transfrontière, tant culturelles que géographiques ; un espace de diversité, de créativité, de valeurs partagées ;
- dans l'esprit de curiosité, de diversité et de découverte qui anime l'Alliance, il est nécessaire de continuer le mouvement d'ouverture et d'inclusion de nouveaux membres, notamment de nouvelles générations d'éditeur-rices ;
- il est exclu de créer un réseau de nature géographique (dénommé « Europe » ou « Asie »...), qui participerait d'une prédominance culturelle, géographique ou politique contraire aux valeurs défendues par l'Alliance.

Si l'intégration de nouveaux éditeur-rices, d'Europe, d'Asie mais aussi d'espaces géographiques peu ou pas représentés au sein de l'Alliance reste une priorité, il est important de continuer à maintenir une alliance à taille humaine. L'Alliance reste un réseau de confiance, de complicité entre ses membres, réunis autour de leur engagement en faveur de l'édition indépendante. Il s'agit donc de « grandir progressivement » pour préserver cet équilibre.

RAPPELS 2018

- Le nombre d'éditeur-rices membres par pays n'est pas limité ; ainsi, il est possible d'intégrer dans l'Alliance plusieurs éditeur-rices d'un même pays ;
- Une maison d'édition membre d'un collectif national (à dominante indépendante) peut adhérer directement à l'Alliance, et cela même si le collectif est déjà membre de l'Alliance ;
- Les nouvelles adhésions à l'Alliance provenant de zones géographiques encore non représentées sont valorisées : en Afrique lusophone (Cap Vert...), en Asie, etc.

DÉCISIONS CIEI 2022

Dans un souci d'équilibre entre les pays et aires géographiques déjà représentés au sein de l'Alliance et ceux peu, voire pas représentés, il est décidé que la priorité est donnée sur la période 2023-2025 aux adhésions dans des aires géographiques peu présentes à l'Alliance. De fait, les adhésions au sein de certains réseaux linguistiques comme le réseau francophone (vu la diversité de pays et de membres déjà présents) sont mises en suspens pour les deux prochaines années, sauf cas exceptionnels argumentés par le réseau en question.

Processus d'adhésion

- Un formulaire d'adhésion (pour les maisons d'édition et les collectifs), disponible auprès de l'équipe permanente de l'Alliance, est à remplir ;
- ce formulaire est ensuite envoyé aux coordinateur·rices du réseau linguistique concerné qui l'étudient, aux côtés de l'équipe ;
- l'équipe peut se renseigner parallèlement auprès d'éditeur·rices membres du même pays, de la même région et/ou auprès de l'ensemble du réseau pour avoir des informations supplémentaires (notamment sur les liens qu'entretient la maison d'édition avec les professionnel·les locaux) ;
- dans le cas où des éditeur·rices membres sont consulté·es : si le retour des éditeur·rices déjà membres est unanimement défavorable, la demande d'adhésion n'est pas acceptée. Si le retour des éditeur·rices déjà membres est mitigé, et que les coordinateur·rices et l'équipe de l'Alliance ont des réserves, il est proposé à la maison d'édition de ne pas adhérer à l'Alliance immédiatement, mais il lui sera toutefois possible de participer à des projets et groupes de travail de l'Alliance (pour apprendre à mieux connaître l'association). Si le retour des éditeur·rices déjà membres est favorable, la demande d'adhésion est acceptée.
- Quand une adhésion est validée par les coordinateur·rices et l'équipe, et le cas échéant, les éditeur·rices consulté·es localement, la maison d'édition reçoit alors une lettre de bienvenue ; son adhésion est formalisée lorsqu'elle envoie à l'équipe permanente les éléments nécessaires pour la création de sa page (dans la [rubrique « Les maisons d'édition »](#)) sur le site Internet de l'Alliance.

Critères d'adhésion

Plusieurs critères d'adhésion à l'Alliance sont précisés lors du CIEI 2022 (ils seront par ailleurs ajoutés sur les formulaires d'adhésion de l'Alliance à partir de 2023) :

DÉCISIONS CIEI 2022

- La maturité de la maison d'édition est un critère pris en compte lors d'une adhésion à l'Alliance : il est nécessaire que la maison d'édition ait au minimum 3 ans d'activités et une production éditoriale minimale pour adhérer à l'Alliance (constitution d'un catalogue).
- La passation d'une maison d'édition à une nouvelle équipe (quand une maison d'édition est membre de l'Alliance et qu'il y a une passation de la maison, donc une nouvelle équipe et de nouveaux interlocuteurs dans la maison) : un temps d'échange est proposé à la nouvelle équipe (connaissance mutuelle et compréhension de l'Alliance). Il est ensuite demandé à la nouvelle équipe de redéfinir avec les coordinateur·rices de son réseau ses motivations à faire partie de l'Alliance.
- La création d'une nouvelle maison d'édition par un·e éditeur·rice déjà membre (quand un·e éditeur·rice quitte une maison d'édition membre pour créer sa nouvelle maison d'édition) : l'adhésion de la nouvelle maison d'édition n'est pas systématique et passe par un processus d'adhésion. La demande d'adhésion est étudiée à partir des procédures habituelles au regard des critères présentés ici (et ceux déjà existants dans les formulaires d'adhésion).

- La taille de la maison d'édition (chiffre d'affaires, nombre de publications, nombre de salarié-es, nombre de titres par an...) peut s'avérer un critère d'appréciation pour une nouvelle adhésion à l'Alliance mais n'est pas un critère excluant : dans le contexte international qui est celui de l'Alliance, les tailles des maisons d'édition et les modèles économiques des structures sont très variés et difficilement comparables. C'est en revanche « l'esprit » de la maison d'édition, son adéquation aux engagements et valeurs de l'Alliance qui sont pris en compte pour toute demande d'adhésion.
- La complémentarité des activités des éditeur-rices n'est pas un critère excluant : plusieurs éditeur-rices indépendant-es cumulent en effet une autre activité professionnelle à leur activité éditoriale. Le seul prérequis est en revanche le professionnalisme de l'activité éditoriale de la maison d'édition.

Critères de mise en retrait d'une maison d'édition

Le CIEI 2022 formalise par ailleurs des critères de mise en retrait des maisons d'édition membres, dans les cas suivants (qui seront eux aussi spécifiés sur les formulaires d'adhésion à partir de 2023) :

DÉCISIONS CIEI 2022

- La perte d'indépendance : rachat d'une maison d'édition membre par un groupe éditorial par exemple ;
- L'arrêt prolongé (plus de 3 ans) de nouvelles publications au catalogue – cela est toutefois à considérer selon les contextes et problématiques rencontrées par les maisons d'édition ;
- Le manque de respect à l'encontre des membres, de l'équipe permanente, etc. (propos outranciers, agressivité verbale, refus de dialogue, etc.).

Il est précisé que depuis la création de l'Alliance, les cas de mises en retrait ont été extrêmement rares (moins d'une dizaine en 20 ans).

DÉCISIONS CIEI 2022

Les adhésions dans les réseaux de l'Alliance seront passées en revue une fois par an, lors des réunions du CIEI ; les éventuels cas de mise en retrait de maisons membres seront étudiés par l'ensemble du CIEI à cette occasion.

Implication des collectifs au sein de l'Alliance

En décembre 2022, l'Alliance compte 13 collectifs. Depuis sa création, l'Alliance encourage et accompagne la création de collectifs de maisons d'édition indépendantes (au niveau national ou régional). L'adhésion des collectifs à l'Alliance participe d'une volonté de faire croître le mouvement de l'Alliance (les collectifs pouvant être des relais et des porte-paroles de l'Alliance dans les pays).

La mobilisation et l'implication des collectifs membres dans l'Alliance est hétérogène ; il semble nécessaire d'uniformiser et d'améliorer les modes de fonctionnement et les processus de travail des collectifs avec l'Alliance. Pour cela, des réunions avec les représentant-es des collectifs membres de l'Alliance sont prévues en 2023, pour travailler sur les points suivants :

- Redéfinir le rôle et l'implication des collectifs au sein de l'Alliance ;
- Mettre en place de bonnes conditions de communication entre les collectifs et l'Alliance et veiller à ce qu'il y ait une cohérence dans l'implication des différents collectifs.

DÉCISIONS CIEI 2022

Un bilan des réunions et travaux menés avec les collectifs membres de l'Alliance en 2023 sera présenté lors du CIEI 2023, permettant de formaliser des processus d'organisation et de communication entre l'Alliance et les collectifs.

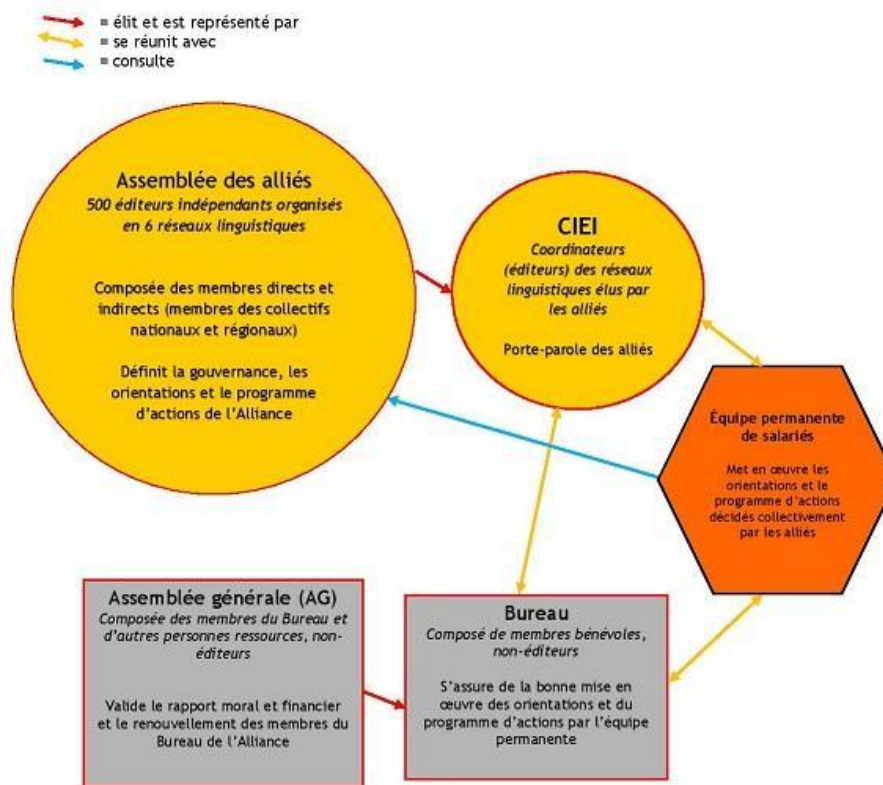
RAPPELS 2018

Adhésions de membres directs et de collectifs de maisons d'édition :

- Dans la mesure du possible, une maison d'édition est invitée à adhérer à l'Alliance *via* le collectif national de son pays, quand il en existe un, et quand celui-ci est membre de l'Alliance ;
- Cependant, une maison d'édition qui souhaiterait adhérer de manière individuelle à l'Alliance (soit parce qu'elle ne souhaite pas adhérer au collectif de son pays, soit parce qu'il existe plusieurs collectifs dans son pays, soit parce qu'elle n'est plus membre du collectif dans son pays...) peut en faire la demande. Celle-ci sera étudiée au même titre que les autres demandes d'adhésion ;
- *A priori*, deux collectifs d'un même pays peuvent devenir membres de l'Alliance, d'autant plus s'ils se complètent dans leurs actions et dans les membres qu'ils représentent.

Organisation

Schéma de gouvernance



DÉCISIONS CIEI 2022

Le schéma de gouvernance de l'Alliance adoptera une nouvelle présentation en 2023, pour être plus lisible et attrayant !

Réunions de gouvernance de l'Alliance

- Assises internationales de l'édition indépendante (tous les 4 à 7 ans, dans la mesure des moyens humains et financiers de l'Alliance)
- Réunion du Comité international des éditeurs indépendants – CIEI (une réunion par an en présentiel ; autres réunions en distanciel)
- Rencontres des réseaux linguistiques et des groupes thématiques
- Assemblée générale (une réunion par an)
- Réunions de Bureau (environ 4 à 5 réunions par an)

Processus collectif de décisions de l'Alliance

- L'ensemble des procédures, règles, orientations et principes qui régissent l'Alliance sont issus d'un processus de décisions collectives. Les membres de l'Alliance sont consultés en amont des Assises pour redéfinir puis valider collectivement la gouvernance de l'association. Entre les Assises, le Comité international des éditeurs indépendants (CIEI) se réunit physiquement une fois par an en présence du Bureau et de l'équipe de l'Alliance. L'ordre du jour de cette réunion se construit essentiellement à partir des attentes, préoccupations ou questionnements des éditeurs, que l'équipe permanente et les coordinateur·rices consultent en amont du CIEI mais aussi au fil des échanges tout au long de l'année.
- Dans le cas où des décisions stratégiques impliquant des modifications importantes de gouvernance sont à prendre, les éditeur·rices sont par ailleurs consulté·es en amont des réunions du CIEI pour donner leur avis et émettre des propositions, sur lesquelles s'appuient le CIEI, le Bureau et l'équipe.

Le CIEI : son rôle, ses missions, son organisation

RAPPELS 2011

Le CIEI se compose des coordinateur·rices et vice-coordinateur·rices des réseaux linguistiques de l'Alliance, désigné·es par les membres des réseaux linguistiques. Depuis 2011, le CIEI est un organe indispensable dans la gouvernance de l'Alliance, représentant la voix des membres. Le CIEI se réunit physiquement une fois par an en présence des membres du Bureau et de l'équipe de l'Alliance. L'ordre du jour est construit à partir des nécessités et des objectifs de l'Alliance, prenant avant tout en compte les besoins et les attentes exprimés par les membres.

Rôle et missions des coordinateur·rices

- Faciliter et vérifier la bonne circulation de l'information entre les membres du réseau, et entre les membres et l'équipe permanente ;
- Définir, en concertation avec les éditeur·rices, les projets prioritaires pour leur réseau d'année en année ;
- S'inquiéter de l'avancée des projets (de coédition, d'échange d'expériences, etc.) que le réseau veut réaliser ;
- Étudier et émettre un avis sur les demandes d'adhésion concernant leur réseau ;
- Organiser les rencontres du réseau en lien avec l'équipe de Paris ;
- Aider, dans la mesure du possible, l'équipe permanente dans la recherche de financements ;
- Valider le budget prévisionnel de l'Alliance.

Élection des coordinateur-rices et vice-coordinateur-rices et durée du mandat

- la durée du mandat d'un coordinateur-ric(e) et d'un vice-coordinateur-ric(e) est d'une période de trois années (par exemple 2023-2025), renouvelable pour une période supplémentaire de 3 ans après validation du réseau (validation par mail des éditeur-ric(e)s du réseau) ;
- à la fin du mandat du coordinateur-ric(e), un processus d'élection (par consensus ou par vote) est mis en place au sein du réseau pour élire le coordinateur-ric(e) et le vice-coordinateur-ric(e) de la nouvelle période, ce processus d'élection peut se faire par voie informatique à défaut de rencontres physiques.

Responsabilités et missions du CIEI

Depuis 2011, le CIEI est un organe indispensable dans la gouvernance de l'Alliance, représentant la voix des membres. Le CIEI a pour responsabilité de participer à l'animation et au développement de l'Alliance.

Ses missions, en plus de celles assumées par les coordinateur-ric(e)s des réseaux linguistiques, sont les suivantes :

- Veiller à la bonne gouvernance de l'Alliance ;
- Participer activement à la recherche de financements de l'Alliance ;
- Valider le budget prévisionnel de l'Alliance ;
- Représenter l'Alliance auprès des organismes internationaux, les partenaires de l'Alliance et les médias ;
- Prendre toute initiative opportune pour que les objectifs philosophiques et politiques de l'Alliance soient atteints, et plus largement diffusés ;
- Participer à la désignation des correspondant-es dans les zones linguistiques et géographiques non représentées ou faiblement représentées au sein de l'Alliance ;
- Arbitrer tout litige entre membres de l'Alliance ou entre un-e membre et l'équipe ou le Bureau de l'Alliance ;
- Participer à la préparation et à l'animation des Assises ;
- Se prononcer sur la fusion ou le partenariat avec toute autre association.

RAPPELS 2014

- Un-e représentant-e d'un des collectifs membres de l'Alliance est invité-e chaque année aux rencontres du CIEI (le collectif italien FIDARE a ainsi été invité en 2015, le collectif espagnol Contrabandos en 2016, le collectif brésilien LIBRE en 2017...);
- par ailleurs, dans le cadre des prochaines rencontres du CIEI, un-e représentant-e d'un des groupes thématiques de l'Alliance pourra être convié-e à participer au CIEI (à la demande d'un groupe de travail, du CIEI, de l'équipe ou du Bureau).

DÉCISIONS CIEI 2022

Le rôle et les missions des coordinateur·rices ainsi que les responsabilités du CIEI tels que définis en 2011 sont réaffirmés et validés par le CIEI en 2022.

Aux missions préexistantes, s'ajoute la validation du budget prévisionnel de l'Alliance par le CIEI en début d'année civile (entre janvier et février).

Le CIEI peut inviter, selon l'actualité des groupes thématiques et/ou les enjeux et questionnements qui animent l'Alliance, un ou plusieurs représentant·es des groupes thématiques lors des rencontres du CIEI (invitation en présentiel ou en virtuel).

Il peut également décider d'inviter le/la représentant·e d'un collectif membre (mais sans obligation d'année en année).

En amont du CIEI, les coordinateur·rices ont pour mission de consulter les membres de leurs réseaux sur leurs attentes et propositions (en termes de projets, de thèmes qu'ils souhaiteraient que le CIEI traite, de propositions pour la revue *Bibliodiversité* – voir « Programmes d'actions 2023 » dans le document).

Le CIEI se tient en présentiel une fois par an ; depuis 2022 et suite à une demande des membres lors des Assises de Pampelune, une session ouverte est prévue, que l'ensemble des membres sont invité·es à suivre, occasion de proposer des projets, de partager leur avis et idées sur l'ensemble des projets et la vie associative de l'Alliance, etc.

Deux autres réunions du CIEI ont lieu à distance dans l'année, l'une en février pour la validation du budget prévisionnel de l'année ; l'autre en juin, en préparation du CIEI présentiel.

REpenser

Le groupe de travail REpenser, composé d'éditeur·rices volontaires et du CIEI a été créé lors des Assises 2021 de l'Alliance, pour aider et accompagner le CIEI à réfléchir et à travailler des points de fonctionnement et de gouvernance de l'Alliance (dimension interne) à partir de 5 axes identifiés par les membres et/ou l'équipe :

- Organisation / structuration de l'Alliance
- Communication interne et externe
- Dynamique et renouvellement des membres
- Développement du plaidoyer de l'Alliance
- Vie associative

En 2022, il avait été décidé par les membres du groupe que le groupe REpenser est un groupe ponctuel (sur une durée d'une année voire plus si besoin), avec un rythme de réunions fixé à une réunion par mois pour le démarrage ; réunion d'une durée d'une heure maximum.

Pour le premier semestre 2023, le CIEI a proposé au groupe REpenser de poursuivre son travail prioritairement sur les deux axes suivants : la communication et le

développement du plaidoyer de l'Alliance. Le CIEI se réunira virtuellement en juin 2023 et s'appuiera sur les propositions du groupe REpenser pour formuler des décisions sur ces deux axes.

L'Assemblée générale et le Bureau

Composition l'Assemblée générale et du Bureau : [voir ici](#).

Composition :

Les membres de l'Assemblée générale et du Bureau sont des professionnel·les du livre, de la culture, de l'éducation populaire, d'ancien·nes éditeur·rices, des universitaires, des spécialistes de l'interculturalité et des ONG.

L'Assemblée générale

Responsabilités et missions de l'Assemblée générale :

L'Assemblée générale se réunit chaque année avant la fin du premier semestre de l'année en cours, pour valider le rapport moral et financier de l'association, et le cas échéant, pour le renouvellement des membres, ou l'entrée de nouveaux membres, dans le Bureau.

Le Bureau

Responsabilités et missions du Bureau :

Le Bureau se réunit environ 4 fois par an. Il est mandaté par l'Assemblée générale pour :

- assurer le fonctionnement de l'association en conformité avec les orientations générales définies par le CIEI et les membres ;
- conseiller l'équipe permanente pour la mise en œuvre des orientations générales ;
- participer au recrutement des salarié·es de l'association ;
- superviser la gestion des ressources humaines de l'association.

La ou le président·e assure par ailleurs le droit de représentation de l'association dans tous les actes de la vie civile.

L'équipe permanente

Composition :

L'équipe permanente actuelle de l'Alliance se compose de 3 salarié·es à temps plein : Camille CLOAREC, Mariam PELLICER et Laurence HUGUES.

Responsabilités et missions de l'équipe permanente :

L'équipe est chargée de mettre en œuvre les orientations et le programme d'actions de l'Alliance et de gérer la vie associative de l'Alliance :

- animer l'ensemble des réseaux linguistiques et des groupes thématiques de l'Alliance ;
- coordonner l'Observatoire de la bibliodiversité ;
- coordonner les projets éditoriaux entre membres ;

- gérer l'organisation et le fonctionnement de l'association (administratif, gouvernance...);
- rechercher et diversifier les partenariats (financiers, professionnels, etc.).

Construction des programmes d'actions

Formulation des projets par les réseaux et les groupes thématiques

- les réseaux linguistiques sont consultés à travers leurs coordinateur-rices et vice-coordonateur-rices afin de présenter les projets et activités qu'ils souhaiteraient mettre en place au sein de leur réseau ou avec d'autres réseaux ;
- les groupes thématiques sont également consultés pour connaître leurs attentes et projets ;
- les coordinateur-rices et l'équipe ont par ailleurs l'occasion au fil de l'année de récolter la parole des éditeur-rices et de recenser les projets qu'elles/ils souhaiteraient mettre en place. Les demandes ponctuelles sont partagées avec l'ensemble du réseau linguistique et sont également inscrites au programme d'actions de l'année à venir dans la mesure des moyens disponibles.

Suite à ces processus de consultation, l'équipe permanente centralise les propositions et établit une proposition de programme d'actions pour l'année selon les critères présentés ci-après. En fonction de ces critères, certains des projets sont listés comme prioritaires pour l'année à venir (avec le soutien financier direct de l'Alliance quand cela est possible, ou sans soutien financier de l'Alliance mais grâce à la mobilisation des éditeur-rices membres pour trouver des ressources et leur investissement en temps). Le programme d'actions et le budget prévisionnel bâtis par l'équipe sont ensuite soumis au CIEI et au Bureau pour ajustement, modifications, puis validation ; ils sont ensuite transmis à l'ensemble des membres de l'Alliance.

Différentes modalités de soutien et d'accompagnement

L'Alliance doit être en capacité de dégager les budgets nécessaires (sur ses fonds propres ou grâce à des fonds ponctuels et spécifiques selon les projets). Si des demandes ponctuelles de soutien sont adressées à des partenaires et financeurs, rien n'assure à l'avance que ces demandes aboutissent positivement ; la mobilisation des éditeur-rices aux côtés de l'équipe de l'Alliance pour la recherche de fonds est ainsi essentielle.

Au vu des budgets limités de l'Alliance, et selon les propositions des éditeur-rices, il est nécessaire de prioriser les projets (donc les soutiens financiers). Pour ce faire, l'équipe prend en compte plusieurs critères :

- les projets doivent correspondre aux orientations et aux axes de travail prioritaires de l'Alliance ;

- les projets doivent fédérer au minimum 2 éditeur-rices membres (d'un même réseau linguistique ou de réseaux linguistiques différents) ;
- les éditeur-rices doivent s'engager à accompagner l'équipe dans la mise en œuvre du projet (recherches de soutien, temps de préparation, apports en nature via des soutiens locaux des éditeur-rices, etc.).

À défaut de soutiens financiers directs, l'équipe de l'Alliance peut apporter un soutien logistique, technique, ou une expertise selon les projets. L'équipe permanente tente par ailleurs de faciliter, autant que possible, les connexions et les échanges entre les membres (via des ateliers, des groupes de travail thématiques, etc.).

Les projets sans budget dédié mais avec un appui de l'équipe (temps dédié de coordination/facilitation, apport en compétences), peuvent être de plusieurs natures :

- projets de plaidoyer ou de recherches, qui requièrent du temps de travail et de la collaboration de l'équipe et des éditeur-rices ;
- projets de coéditions ou de traductions entre membres de l'Alliance, labellisés « Alliance » mais sans soutien financier ;
- stands collectifs entre membres, où l'équipe peut servir de négociateur avec un salon du livre.

Ces projets sont inscrits au programme d'actions de l'Alliance : cela les identifie comme projets collectifs, portant la marque « Alliance », reflétant des préoccupations et des enjeux partagés par les membres.

RAPPELS 2015

Les soutiens financiers sont davantage axés sur des activités transversales (groupes thématiques) menées sur les moyen et long terme, permettant aux différents réseaux d'en bénéficier de manière plus durable (Observatoire de la biodiversité par exemple). Ils reflètent également une volonté forte des membres de profiter du réseau international de l'Alliance pour développer les échanges et projets entre différentes aires linguistiques.

Mise en œuvre du projet

- Si un projet fédère au minimum deux maisons d'édition (par exemple une coédition) mais que l'Alliance ne dispose pas des fonds nécessaires pour le soutenir, ce projet peut être toutefois lancé et poursuivi par les maisons d'édition, avec le logo de l'Alliance si les éditeur-rices souhaitent le marquer comme un projet porté par des membres de l'Alliance ;
- Si le projet est porté par un-e membre (salon du livre, rencontres professionnelles...) sans soutien de l'Alliance, il lui est possible d'apposer le logo de l'Alliance pour signifier et valoriser son appartenance au réseau ;
- Si des éditeur-rices à l'initiative du projet se retirent en cours de route, le projet peut être poursuivi par les autres éditeur-rices, dans la mesure où les éditeur-rices à l'initiative du projet en sont d'accord.

Structuration du budget de l'Alliance

Une Déclaration

Des orientations

Un programme d'actions (sur propositions des réseaux et groupes thématiques)

= validation CIEI

Un budget prévisionnel composé de soutiens déjà connus et « pérennes » (comme la Fph, ou l'OIF) et de soutiens ponctuels dédiés à des projets spécifiques (à trouver d'année en année)

= validation CIEI

Fonds de fonctionnement / Fondation Charles Léopold Mayer

Il s'agit de la base du budget de l'Alliance : un soutien fidèle et pérenne de la [Fondation Charles Léopold Mayer](#) depuis 2002, date de création de l'Alliance. Ce soutien est dédié en priorité à l'ensemble du travail de coordination réalisé par l'équipe salariée, la partie administrative de l'association, les outils de gestion, les outils de communication. Par ailleurs, la Fondation héberge gracieusement dans ses locaux le bureau de l'Alliance.

Fonds pour les projets / soutiens ponctuels dédiés à des projets spécifiques

Il s'agit de soutiens dédiés à des projets spécifiques et/ou ancrés géographiquement, par exemple l'Organisation internationale de la Francophonie et la Fondation Orange (projets entre les maisons d'édition en Afrique francophone) ; la fondation Prince Claus (création d'un réseau persanophone, soutien à l'étude sur le numérique dans les pays en développement, soutien à des projets de traduction/coédition entre les réseaux) ; la Fondation de France (soutien aux Assises de 2012-2014, soutien à la cartographie des politiques publiques du livre en Amérique latine et Afrique francophone) ; la Fondation Un monde par tous (soutien au travail sur la liberté d'éditer) ; Agence française de développement (soutien à Babelica 2023), etc.

Soutiens locaux grâce à la mobilisation des membres

Lors de l'organisation d'un évènement dans un pays, des soutiens locaux sont mobilisés, la plupart du temps via les membres dans le pays, par exemple lors des Assises ou lors de rencontres d'un réseau linguistique.

DÉCISIONS CIEI 2022

Le CIEI rappelle la nécessité et l'importance de maintenir un équilibre budgétaire entre les réseaux linguistiques et les groupes thématiques lors de la composition du budget prévisionnel en début d'année.

Le CIEI se porte garant de cet équilibre budgétaire lors de la validation du budget prévisionnel de l'Alliance en début d'année civile.

Participation annuelle aux frais des membres

RAPPELS 2015

La participation aux frais des maisons d'édition est à prix libre, ce montant est ainsi déterminé par les éditeur·rices, en fonction de leurs moyens.

Une fois par an, en début d'année, l'équipe permanente envoie un message d'information pour le paiement de la PAF annuelle. Les éditeur·rices ont la possibilité de régler leur PAF annuelle par virement bancaire quand cela est possible, ou lors d'une rencontre avec un·e des membres de l'équipe. Le règlement des PAF peut également se faire tous les deux ans, pour éviter des frais bancaires trop importants notamment.

DECISIONS CIEI 2022

La politique de participation aux frais des maisons d'édition reste celle décidée en 2015 dans la mesure où l'implication et la mobilisation des membres dans les projets, dans la recherche de financements des projets et dans la vie associative sont tout aussi essentielles au développement et au dynamisme de l'Alliance.

Communication

Communication interne

Canaux de communication entre les membres et entre l'équipe permanente et les membres

- des communications mail, téléphoniques, WhatsApp, réunions en ligne, au cas par cas, selon les demandes ;
- des échanges collectifs, via des listes de diffusion (listes de diffusion par réseau linguistique, liste de diffusion du CIEI, listes de diffusion par groupe thématique) ;
- une newsletter régulière ;
- le site Internet de l'Alliance – où sont publiées en plus des actualités les rapports moraux et financiers de l'association, les décisions de gouvernance... ;
- les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram).
- des rencontres physiques (à l'occasion d'un salon du livre, d'un atelier, d'une rencontre...)
- une [boîte à outils partagée \(dossier Dropbox en ligne\)](#) à disposition.

RAPPELS 2021

- Le rapport moral et financier de l'Alliance (présenté lors de l'Assemblée générale de l'Alliance) est traduit en espagnol et anglais (en plus de la version originale française) et envoyé à l'ensemble des membres.

DÉCISIONS CIEI 2022

L'ouverture d'un compte LinkedIn de l'Alliance en 2023 est décidée.

En termes d'écriture inclusive, une homogénéisation des pratiques d'écriture dans les trois langues de travail de l'Alliance est en cours.

Le nom de l'Alliance est amené à être modifié, par exemple : Alliance internationale de l'édition indépendante ou Alliance internationale des éditions indépendantes.

La question des langues de travail de l'Alliance est un enjeu à moyen terme : comment trouver des outils et des manières de diversifier les langues de communication de l'Alliance pour une plus grande pluralité linguistique (notamment pour les langues arabe, persane, portugaise...).

Communication externe

Mobilisation et engagement des membres

RAPPELS 2016

Pour renforcer leur appartenance au réseau de l'Alliance, et indirectement, faire la promotion de l'Alliance, les éditeur·rices sont invité·es à apposer le logo de l'Alliance sur leurs livres mais aussi sur leurs supports de communication

- le logo de l'Alliance accompagné d'une mention, par exemple : « Les éditions XXX sont membres de l'Alliance internationale des éditeurs indépendants » ;
- le logo de l'Alliance avec la mention « membre de l'Alliance ».

DÉCISIONS CIEI 2022

Le CIEI invite les membres à se mobiliser davantage dans la communication de l'Alliance, en relayant les informations et communications de l'Alliance sur leurs réseaux sociaux, sites Internet, en apposant le logo de l'Alliance sur certains projets qu'ils/elles portent, etc.

Il est rappelé que l'Alliance se fixe comme objectif de communication externe d'être identifiée et reconnue par la sphère professionnelle, apportant notamment un soutien aux membres dans le cadre du dialogue qu'ils/elles entretiennent avec les pouvoirs publics locaux et nationaux.

Il s'agit aussi de se mobiliser pour que les valeurs de l'Alliance, et plus largement celles de l'édition indépendante engagée, soient plus largement diffusées et prises en compte dans le monde du livre.

Prise de position publique de l'Alliance

RAPPELS 2015

L'Alliance prend position publiquement, à la demande d'un ou plusieurs de ses membres, quand un événement ou un fait touche un·e acteur·rice du monde du livre ou est lié à un enjeu relatif au secteur du livre.

Prise de position et documents engageant uniquement un·e éditeur ou un collectif d'éditeur·rices : pour tous documents (communiqués, plaidoyers...) réalisés par un·e éditeur·rice et engageant uniquement sa parole, l'utilisation du logo de l'Alliance (ou de tout autre visuel créé par l'Alliance) est soumise à l'approbation des coordinateur·rices de son réseau et à l'équipe permanente de l'Alliance.

DÉCISIONS CIEI 2022

Suite aux discussions et propositions du groupe REpenser, le CIEI valide la procédure suivante :

L'Alliance prend publiquement position uniquement quand un événement ou un fait est relatif au monde du livre (comme décidé en 2015). Toute décision sur une prise de position publique de l'Alliance est validée après concertation et décision de la majorité des membres du CIEI. Le CIEI peut décider de consulter l'ensemble des

membres des réseaux linguistiques selon la nature du communiqué/appel à solidarité/plaidoyer.

Si un événement est très localisé ou spécifique à une aire géographique donnée (cf. cas [d'emprisonnement d'un acteur du livre en Côte d'Ivoire en 2020](#) ; cas de [l'appel à solidarité envers le peuple palestinien en 2021](#) ; cas [d'acte de censure envers une maison d'édition dans un pays...](#)), l'Alliance peut publiquement prendre position à partir du moment où les coordinateur-rices du réseau linguistique concerné valident la démarche. Les coordinateur-rices du réseau concerné peuvent décider de consulter l'ensemble du réseau linguistique et/ou le CIEI dans sa globalité selon la nature du communiqué/appel à solidarité/plaidoyer.

Ambassadeur-rices de la bibliodiversité

Depuis 2021, l'Alliance a proposé à des personnalités du monde du livre de devenir Ambassadeur-rices de la bibliodiversité, autrement dit porte-paroles de l'Alliance à travers des interventions publiques ponctuelles mais aussi en se faisant l'écho des convictions et engagements de l'Alliance. C'est le cas de Vandana Shiva (Inde) et Djaïï Amadou Amal (Cameroun) – [voir ici](#).

DÉCISIONS CIEI 2022

Le nombre d'Ambassadeur-rices de la bibliodiversité n'est pas restreint et doit être étoffé d'année en année (par exemple un-e nouveau/nouvelle ambassadeur-ric(e) par an) si possible.

Le mandat des Ambassadeur-rices de la bibliodiversité n'est pas limité dans le temps.

Les Ambassadeur-rices de la bibliodiversité doivent représenter et incarner la diversité des langues et des régions recouvertes par l'Alliance.

Leurs missions et rôles doivent être affinés au fil du temps, dans l'optique qu'ils/elles aident l'Alliance dans sa communication extérieure et participent à une meilleure visibilité de l'Alliance dans l'espace public.



www.alliance-editeurs.org
[Facebook](#) / [Twitter](#) / [Youtube](#) / [Instagram](#)